

Formation—Loi

L'autre inquiétude que j'ai à encourager la spécialisation, c'est que nous risquons de nous limiter à ne former que des spécialistes sans trop nous occuper de former des effectifs à aptitudes multiples, qui évidemment répondraient à un éventail beaucoup plus varié de possibilités. Il faudrait former des effectifs polyvalents, une main-d'œuvre capable d'exercer des fonctions variées dans un cadre donné. Il nous faut des généralistes pour donner à l'industrie plus de souplesse et donner aux ouvriers concernés des deux sexes la possibilité de passer d'un emploi à l'autre s'ils le désirent.

Cela prend tout son sens à une époque comme la nôtre. Le gouvernement allemand s'est lancé dans un programme de trois ans au terme duquel les élèves reçoivent le titre d'ouvriers qualifiés. Ils n'occupent pas nécessairement des emplois d'importance nationale. Ces diplômés sont des généralistes qui peuvent exercer plusieurs fonctions dans à peu près n'importe quel cadre industriel. Cela donne évidemment plus de souplesse aux entreprises, une plus grande marge de manœuvre pour prévoir et s'adapter aux changements de conjoncture économique, mais cela assure également plus de débouchés aux personnes concernées. Je pense que cette longue formation approfondie pourrait attirer de plus en plus de jeunes lorsqu'ils commenceraient à comprendre que la qualification professionnelle acquise est très variée. Je pense que la formation professionnelle serait susceptible d'être revalorisée.

À l'examen, le bill C-115 fait voir que l'on s'occupe surtout d'améliorer la formation technologique spécialisée. Une de mes questions concernant le contexte reste sans réponse. Le bill ne dit pas où ni comment il va s'intégrer aux politiques économiques du gouvernement. Il parle simplement de «formation professionnelle qui favorise l'adaptation des qualifications professionnelles de la population active aux besoins et à l'évolution de l'économie et augmente les chances d'emploi ou de rémunération».

À mon avis, quand on examine un bill de ce genre il faut pouvoir l'envisager par rapport à un plan de reprise donné. C'est d'autant plus vrai dans la conjoncture de récession nationale et de chômage record que nous traversons au Canada. Parmi les chômeurs, nombreux sont ceux qui sont hautement qualifiés. Quelles sont les professions dont nous avons besoin comme tel à l'échelle nationale dans une période comme celle que nous traversons? Le présent projet de loi doit s'imbriquer dans un plan ou une stratégie pour le rajeunissement de l'économie. À défaut d'un plan d'ensemble, il devrait y avoir au moins certains stimulants sectoriels. Il faudrait d'une certaine façon approprier le projet de loi aux emplois et à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je crains que les diplômés des écoles professionnelles n'aient de la difficulté à trouver du travail. Pour nous, cela représente un danger tout à fait nouveau parce que les jeunes investissent temps et efforts pour acquérir une formation professionnelle et accéder à ces nouvelles possibilités pour se voir rejeter soudain sur le marché du travail, sans emploi ni possibilité. Que leur arrivera-t-il? Ils éprouveront colère ou frustration parce que leurs espoirs, leurs rêves et leurs années de dur labeur auront été anéantis avant même d'avoir une chance de se révéler. Nous pourrions dépenser beaucoup plus finalement et nous retrouver avec des centres et du matériel de formation qui seraient vite démodés à moins que, bien entendu, nous ne les utilisions pour enseigner la théorie. Il nous faut une industrie

forte qui s'engage à assurer ce genre de formation et à nous enseigner, dans la pratique, comment utiliser ces compétences.

La province de l'Alberta est probablement un exemple à part. Il n'y a pas si longtemps, un projet de loi de ce genre l'aurait beaucoup aidée parce que le taux de chômage y était peu élevé et qu'elle avait besoin de travailleurs qualifiés. Malheureusement, si on examine les chiffres du chômage dans cette province aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a un surplus de travailleurs qualifiés. Au Canada, 1,241,000 personnes sont en chômage, ou 10.2 p. 100 de la population active. En Alberta, le pourcentage qui atteint 7.2 p. 100 a beaucoup augmenté depuis le mois dernier seulement. À Edmonton, le taux de chômage a à nouveau grimpé à 8.2 p. 100 et à Calgary il se situe à 7.2 p. 100. Si on examine la région que je représente, on se rend compte que le taux de chômage y a triplé en moins d'un an. Qui en souffre? Qui perd son emploi? Le taux de chômage chez nos jeunes hommes est de 20 p. 100 et chez nos jeunes femmes, de 14.7 p. 100.

C'est un record jamais atteint depuis la dépression. Même nos petits prodiges, ceux qui sont particulièrement intelligents et talentueux, éprouvent de la difficulté, comme l'a indiqué mon collègue pour les Maritimes. L'un de nos journaux locaux a rapporté récemment le cas de deux jeunes qui ont obtenu des médailles d'excellence. L'un d'eux s'était particulièrement distingué en chimie. Aujourd'hui, ces deux médaillés n'arrivent pas à trouver de travail. Tous ceux qui viennent d'entrer sur le marché du travail sont maintenant touchés, et non plus seulement les travailleurs non qualifiés ou non spécialisés.

• (1630)

Je le répète, notre région compte de plus en plus de chômeurs. Le projet d'exploitation des sables bitumineux de Peace River, dont nous avons beaucoup parlé à la Chambre et que les chambres de commerce et les municipalités de la région voudraient bien relancer avec l'aide du gouvernement fédéral qu'elles ne cessent de solliciter, offrirait aux jeunes de la région et à ceux de tout le Canada de bien plus nombreuses occasions d'emplois. Les retombées économiques de quelque 5 milliards de dollars d'investissements dans ce projet d'exploitation parviendraient jusqu'en Ontario. Sans ces investissements, la région risque d'éprouver de bien plus grandes difficultés. Nous tenons à ce que le gouvernement nous promette qu'il n'abandonnera pas ce projet qui devait nous offrir de si nombreuses possibilités.

En terminant, je tiens à dire que ce bill devrait être combiné avec un plan de relance économique. Le ministre nous a dit que l'ancien programme prépare des Canadiens à occuper des emplois qui n'existent pas. A moins que ce bill ne soit combiné avec un plan de relance économique, nous risquons de nous retrouver tôt ou tard dans la même situation. A moins de tout intégrer et de fournir aux gens une formation devant leur permettre d'occuper des emplois une fois leur formation parachevée, nous vouons notre entreprise à l'échec et nous nous retrouverons à notre point de départ.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur l'Orateur, en mai 1980, la Chambre a créé un groupe de travail parlementaire qui devait étudier l'ensemble du sujet de ce projet de loi. J'ai eu l'honneur, avec six autres